# Déclaration de périmètre et gouvernance du projet ISO 27001

## 1. Périmètre du SMSI

Le périmètre du Système de Management de la Sécurité de l’Information (SMSI) couvre les entités, processus, et sites suivants :

- Entités incluses : [à compléter]
- Processus concernés : [à compléter]
- Sites couverts : [à compléter]

Ce périmètre a été défini selon les critères suivants :
- Sensibilité des informations traitées
- Activités critiques de l’entreprise
- Interactions avec des tiers ou des partenaires

Les entités ou processus suivants sont exclus du périmètre : [à compléter] (avec justification)

## 2. Objectifs du SMSI

- Protéger les informations critiques de l’entreprise contre les menaces internes et externes
- Garantir la confidentialité, l’intégrité et la disponibilité des données
- Répondre aux exigences des clients, partenaires et régulateurs
- Mettre en place une démarche d’amélioration continue en matière de cybersécurité

## 3. Gouvernance du projet

Un comité de pilotage a été mis en place pour superviser la démarche ISO 27001.

Composition du COPIL :
- Direction générale
- Direction des systèmes d’information
- Responsable RH
- Référents métiers [à préciser]

Le COPIL se réunit [mensuellement / bimensuellement] pour suivre l’avancement, lever les points de blocage et valider les livrables clés.

## 4. RACI des principales activités

Chaque activité du projet est documentée selon une matrice RACI :
- Responsable : qui fait
- Relecteur : qui valide
- Consulté : qui donne son avis
- Informé : qui est tenu au courant

Une version complète du RACI est fournie dans le fichier Excel joint au plan projet.